

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HJS F51

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	: HJS F51
Code du produit	: 16019
Code interne	: 16019
Date d'édition/ Date de révision	: 2022-03-16
Date de la précédente édition	: 2022-03-02
Version	: 11.02
Type de produit	: Liquide.
Identité chimique	: Non disponible.
UFI	:  CF0-Q02V-X004-9DP5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Industrie de la pétrochimie: Additif pour les carburants.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UK Supplier : Innospec Limited
Innospec Manufacturing Park
Oil Sites Road, Ellesmere Port
Cheshire CH65 4EY
United Kingdom

N° de téléphone: : +44 (0)151 355 3611
N° de fax : +44 (0)151 356 2349
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sdsinfo@innospecinc.com

EU Fournisseur : Innospec Limited
Boite Postale 19, F-55300 St. Mihiel
Han-sur-Meuse, Meuse, France
+ 33 3 2991 7300

Distributeur : Clean-Life Umwelttechnik AG
Bernstrasse 16a
CH – 6144 Zell
+41 (0)62 961 88 01
Fax: +41(0)62 961 88 02
info@clean-life.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Date d'édition/Date de révision : 2022-03-16

HJS F51

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

Tox Info Suisse, the Swiss poisons information centre : 145 (24h)

En Europe, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie du Pacifique et en Amérique du Sud la réponse d'urgence, 24h/24 – 7j/7 pour nos produits est fournie par le réseau global NCEC CARECHEM 24.



Les centres régionaux principaux sont listés ici dans la Section 1.

D'autres numéros de téléphone locaux pour une assistance dans une langue particulière en Asie du Pacifique sont listés dans la section 16.

Information relative au pays	Numéro d'appel d'urgence	Endroit
Europe (tous pays, toutes langues)	: +44 (0) 1235 239 670	Londres, R.-U.
Middle East, Africa (Arabic, French, English , Portuguese, Farsi)	: +44 (0) 1235 239 671	Londres, R.-U.
Asie du Pacifique (tous pays à l'exception de la Chine)	: +65 3158 1074	Singapour
Chine	: 400 120 6011	Beijing, Chine
Amérique du Sud (tous pays à l'exception du Brésil et du Mexique)	: +1 215 207 0061	Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique
Brésil	: +55 11 3197 5891	Brésil
Mexique	: +52 555 004 8763	Mexique

Aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada et en Amérique du Nord, une réponse sur nos produits 24h/24 7j/7 est fournie par le Centre d'Appels d'Urgence CHEMTREC (R), basé aux Etats-Unis d'Amérique.

Information relative au pays	Numéro d'appel d'urgence
Etats-Unis	: 800 424 9300
Canada, Porto Rico, Iles Vierges	: +1 800 424 9300
En cas de difficulté d'utilisation du numéro vert, ou bien pour les navires en mer, appeler	: +1 703 527 3887

Voir section 16.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Repr. 1B, H360FD

STOT RE 2, H373

Asp. Tox. 1, H304

Aquatic Chronic 3, H412

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Date d'édition/Date de révision : 2022-03-16

2/19

HJS F51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- Mentions de danger** : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.
- Conseils de prudence**
- Généralités** : Non applicable.
- Prévention** : P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 - Porter des gants de protection: > 8 heures (temps avant transperçement) : Viton®1 - 4 heures (temps avant transperçement) : caoutchouc nitrile. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage : Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
- Intervention** : P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P301 + P310, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
- Ingrédients dangereux** : Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics [Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy] et 1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane
- Exigences d'emballages spéciaux**
- Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.
- Avertissement tactile de danger** : Non applicable.
- 2.3 Autres dangers**
- Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Substance/préparation** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics [Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy] 1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	REACH #: 01-2119456810-40 CE: 920-901-0 CAS: 64742-48-9	≥50 - ≤75	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	[1] [2]
	REACH #: 01-0000020037-79 CE: 479-710-1	≥10 - ≤25	Repr. 1B, H360FD STOT RE 2, H373 (foie) Aquatic Chronic 4, H413	[1]
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.] naphthalène	REACH #: 01-2119463588-24, CE: 919-284-0 CAS: 64742-94-5	≤3	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	[1] [2]
	REACH #: Compliant CE: 202-049-5	≤0.3	Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351	[1] [2]

Date d'édition/Date de révision : 2022-03-16

3/19

HJS F51

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

	CAS: 91-20-3 Index: 601-052-00-2		Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.
--	-------------------------------------	--	---

Additional CAS # used in National Inventories

Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics [Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy]	-	64742-48-9, 90622-58-5, 246538-78-3
1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	-	
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	64742-94-5
naphthalène	-	

Autres informations

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
 [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
 [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
 [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
 [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
 [6] Divulgaration supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Notre (pré)-enregistrement REACH ne couvre pas les mentions suivantes :

- la fabrication de ces produits par notre entreprise en dehors de l'Union Européenne à moins qu'ils ne soient couverts par les dispositions d'un représentant exclusif;
- l'importation de ces produits en Europe par d'autres entreprises. La réimportation par d'autres entreprises n'est pas couverte par notre (pré)-enregistrement

Les clients et autres tiers parties important et/ou réimportant nos produits en Europe auront besoin soit :

- de leur propre (pré)-enregistrement pour les substances contenues dans le produit importé, ou les constituants monomères (importés au-delà d'une tonne par an et >2% en poids) dans le cas des polymères importés, ou
- dans le cas de l'importation uniquement, faire appel aux dispositions d'un représentant exclusif, si nécessaire.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Rincez la bouche avec de l'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Date d'édition/Date de révision : 2022-03-16

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal
- 5.3 Conseils aux pompiers**
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. NE PAS ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Non disponible.
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition professionnelle**

HJS F51

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics [Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy]	Innospec Inc. (Europe, 5/2007). RCP Information du fournisseur: 1200 mg/m ³ , (Hydrocarbure. Total.) 8 heures. Forme: Vapeurs RCP Information du fournisseur: 171 ppm, (Hydrocarbure. Total.) 8 heures. Forme: Vapeurs
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.] naphthalène	Fournisseur/Fabricant (Europe, 2015). EU HSPA (RCP Aromatic solvents 180 - 215): 151 mg/m ³ 8 heures. SUVA (Suisse, 1/2020). Absorbé par la peau. VME: 10 ppm, 0 fois par équipe, 8 heures. Forme: vapeur et aérosol VME: 50 mg/m ³ , 0 fois par équipe, 8 heures. Forme: vapeur et aérosol

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.] naphthalène	DNEL	Long terme Voie cutanée	12.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	151 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	7.5 mg/kg bw/jour	Consumers	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	32 mg/m ³	Consumers	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	7.5 mg/kg bw/jour	Consumers	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	2.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DMEL	Long terme Inhalation	3.25 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	10.2 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DMEL	Long terme Voie cutanée	23.4 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DMEL	Long terme Voie cutanée	42.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.57 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie	3.57 mg/	Opérateurs	Systémique

HJS F51

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	DNEL	cutanée Long terme Inhalation	kg bw/jour 25 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m ³	Opérateurs	Systémique

PNEC

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	>9.9 mg/l	-
naphtalène	PNEC	Eau douce	2.4 µg/l	-
	PNEC	Marin	0.24 µg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	2.9 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	67.2 µg/kg dwt	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	67.2 µg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	53.3 µg/kg dwt	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales. Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. > 8 heures (temps avant transpercement) : Viton®
1 - 4 heures (temps avant transpercement) : caoutchouc nitrile

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

HJS F51

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Liquide. [Clair.]
- Couleur** : Brun. [Foncé]
- Odeur** : Hydrocarbure.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non applicable.
- Point de fusion/point de congélation** : <-40°C
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : >180°C (>356°F)
- Point d'éclair** : Vase clos: >60°C (>140°F) [DIN EN ISO 2719]
- Taux d'évaporation** : Plus haute valeur connue: 0.05 (solvant naphta aromatique lourd (pétrole))
Moyenne pondérée: 0.03comparé à acétate de butyle
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non disponible.
- Durée de combustion** : Non applicable.
- Vitesse de combustion** : Non applicable.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 0.6% Seuil maximal: 7%
(Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics)
- Pression de vapeur** : Plus haute valeur connue: 0.1 kPa (0.8 mm Hg) (à 20°C) (solvant naphta aromatique lourd (pétrole)). Moyenne pondérée: 0.06 kPa (0.45 mm Hg) (à 20°C)
- Densité de vapeur** : Plus haute valeur connue: 5.6 (Air = 1) (Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics). Moyenne pondérée: 5.59 (Air = 1)
- Densité relative** : Non disponible.
- Masse volumique** : 0.85 g/cm³ [15°C (59°F)]
- Solubilité(s)** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammabilité** : Plus basse valeur connue: >200°C (>392°F) (Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics).
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : Cinématique (40°C (104°F)): 0.032 cm²/s (3.2 cSt)
- Propriétés explosives** : Non disponible.
- Propriétés comburantes** : Non disponible.

9.2 Autres informations

Date d'édition/Date de révision : 2022-03-16

10/19

HJS F51

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Point d'écoulement : <-39°C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- 10.5 Matières incompatibles** : Aucune donnée spécifique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Type de résultat	Dosage
Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics [Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy]	-	Mammifère - espèces non précisées	DL50 Voie cutanée	>3160 mg/kg
	-	Mammifère - espèces non précisées	DL50 Voie orale	>10000 mg/kg
1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	OECD 402 Toxicité cutanée aiguë	Rat - Mâle, Femelle	DL50 Voie cutanée	>2000 mg/kg
	OECD 423 Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë	Rat - Mâle, Femelle	DL50 Voie orale	>2000 mg/kg
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs	>590 mg/m ³
	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	>2 mL/kg
naphtalène	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	2000 mg/kg
	-	Rat	Dlmin Voie orale	5 mL/kg
	-	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs	>340 mg/m ³
	-	Lapin	DL50 Voie cutanée	>2000 mg/kg
-	Rat	DL50 Voie	490 mg/kg	

HJS F51

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

orale

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat
Hydrocarbures, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	Lapin	Peau - Faiblement irritant - -
	-	Mammifère - espèces non précisées	Yeux - Faiblement irritant - -

Sensibilisation

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat
1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	OECD 406 Sensibilisation de la peau	cobaye	Non sensibilisant -

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat	Dosage
1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	-	Rat	Chronique LOAEL Voie orale	5 mg/kg (read across from similar material)

Mutagénicité

Nom du produit/ composant	Test	Expérience	Résultat
1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries Activation métabolique: No	Négatif
	OECD 474 Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifère	Expérience: In vivo Sujet: Mammifère-Animal	Négatif

**Informations sur les voies
d'exposition probables** : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

**Date d'édition/Date de
révision** : 2022-03-16

12/19

HJS F51

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 nausées ou vomissements
 poids foetal réduit
 augmentation de la mortalité foetale
 malformations du squelette

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Généralités : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Peut nuire au foetus.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Peut nuire à la fertilité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Exposition	Résultat
1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	OECD 209 Boue activée, essai d'inhibition de la respiration	Micro-organisme - Boues activées	3 heures	Aiguë CE50 >1000 mg/l
	OECD 201 Algues, essai d'inhibition de la croissance	Algues	72 heures	Aiguë NOEC >0.36 mg/l
	OECD 202 <i>Daphnia</i> sp. Essai d'immobilisation immédiate	Daphnie	48 heures	Aiguë NOEC >0.36 mg/l
	OECD 203 Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures	Aiguë NOEC >0.5 mg/l
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.]	-	Algues	72 heures	Aiguë CE50 1 à 3 mg/l
	-	Daphnie	48 heures	Aiguë CE50 3 à 10 mg/l
	-	Poisson	96 heures	Aiguë CL50 2 à 5 mg/l
naphtalène	-	Daphnie - Water flea - <i>Daphnia magna</i>	48 heures	Aiguë CE50 1.96 mg/l Eau douce
	-	Crustacés - Daggerblade grass shrimp -	48 heures	Aiguë CL50 2350 µg/l Eau de mer

HJS F51

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

	-	Palaemonetes pugio Poisson -	96 heures	Aiguë CL50 1.6 mg/l
	-	Oncorhynchus mykiss Crustacés - Fiddler crab - Uca pugnax - Adulte	3 semaines	Chronique NOEC 0.5 mg/l Eau de mer
	-	Poisson - Mozambique tilapia - Oreochromis mossambicus	60 jours	Chronique NOEC 1.5 mg/l Eau douce

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat
1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	OECD 301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	3 % - Non facilement - 28 jours

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics [Naphtha (pétroleum), hydrotreated heavy]	-	-	Facilement
1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	-	-	Non facilement
Hydrocarbures, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (pétroleum), heavy arom.]	-	-	Inhérent

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane	4.6	-	élevée
Hydrocarbures, C10, aromatics, >1% naphthalene [Solvent naphtha (pétroleum), heavy arom.]	-	<100	faible
naphthalène	3.4	36.5 à 168	faible

12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition
sol/eau (K_{oc})** : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

HJS F51

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	9006	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	9	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Oui.	Non.	Non.
Autres informations	-	Le produit est uniquement réglementé comme matière dangereuse en cas de transport par navire-citerne.	-	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				

HJS F51

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air : Non inscrit

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau : Non inscrit

Nom du produit/composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
1,1'-Bis-(ferrocenyl)octane naphtalène	- Not supported	- -	- -	- -

Réglementations nationales

Nom du produit/composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
naphtalène	Limites d'exposition professionnelle - Suisse	naphtalène	Carc. C2	-

Teneur en COV : COV (p/p) : 75.8%

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

HJS F51

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Listes internationales

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Canada : Prière de contacter votre fournisseur pour un complément d'information sur l'état d'inventaire de cette substance.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire UE : Un composant au moins n'est pas répertorié dans le EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes), mais de tels composants figurent tous dans la ELINCS (Liste européenne des substances chimiques notifiées). Prière de contacter votre fournisseur pour un complément d'information sur l'état d'inventaire de cette substance.

Inventaire du Japon : Indéterminé.

Korea Statut REACH : Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Taiwan Statut REACH : Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

Turkey Statut REACH : Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Prière de contacter votre fournisseur pour un complément d'information sur l'état d'inventaire de cette substance.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique
Not to be used for hydraulic fracking applications

HJS F51

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 PNEC = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Repr. 1B, H360FD	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées : H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Acute Tox. 4 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
 Aquatic Acute 1 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
 Aquatic Chronic 3 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
 Aquatic Chronic 4 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4
 Asp. Tox. 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
 Carc. 2 CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 2
 Repr. 1B TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B
 STOT RE 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
 STOT SE 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Date d'impression : 2022-03-16

Date d'édition/ Date de révision : 2022-03-16

Date de la précédente édition : 2022-03-16

Version : 11.02

Numéros d'appels en cas d'urgence pour une assistance en langues locales de la région d'Asie du Pacifique

Information relative au pays	Langues supported	N° de téléphone:	Endroit
------------------------------	-------------------	------------------	---------

Date d'édition/Date de révision : 2022-03-16

HJS F51

RUBRIQUE 16: Autres informations

Australie	Anglais	+61 2 8014 4558	Australie
Bangladesh	Bengali, Anglais	+65 3158 1200	Singapour
Chine	Mandarin, Anglais	400 120 6011	Pékin Chine
Inde	Hindi, Anglais	+65 3158 1198	Singapour
Inde (numéro local gratuit)	Hindi, Anglais	000800 100 7479	Inde
Indonésie (numéro local gratuit)	Bahasa Indonésien, Anglais	00780 3011 0293	Indonésie
Japon	Japonais, Anglais	+81 3 4578 9341	Japon
Corée	Coréenne, Anglais	+65 3158 1285	Singapour
Malaisie	Bahasa Malaysian, Anglais	+60 3 6207 4347	Malaisie
Nouvelle Zélande	Anglais	+64 9929 1483	Nouvelle Zélande
Pakistan	Ourdoue, Anglais	+65 3158 1329	Singapour
Philippines	Tagalog, Anglais	+63 2 8231 2149	Singapour
Sri Lanka	Cinghalais, Anglais	+65 3158 1195	Singapour
Thaïlande (numéro local gratuit)	Thaï, Anglais	001800 1 2066 6751	Thaïlande
Viêt-Nam	Vietnamien, Anglais	+65 3158 1255	Singapour

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.